



N° CHRONO ARRIVEE
DESTINATAIRE *LS*

08 FEV. 2018

REPOSE A FAIRE
COPIE A *EGIAT*
REPOSE EN ATTENTE

EUROFINS HYDROLOGIE SUD SAS

MAIRIE DE JUVIGNAC
MAIRIE DE JUVIGNAC
153 Les Allées de l'Europe
34990 JUVIGNAC

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-18-IG-001120-01

Version du : 05/02/2018

Page 1/3

Dossier N° : 18T000520

Date de réception : 30/01/2018

Référence dossier : Prélèvements du 30/01/2018

UGE 0803 : TH. JUVIGNAC

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
002	Eau minérale	FORAGE LA VALLADIERE	

Limites	Limites Conditionnées (EMN)		
Réglementation	Code de santé publique et Arrêté du 14 mars 2007 relatif aux critères de qualité des eaux conditionnées, aux traitements et mentions d'étiquetage particuliers des eaux minérales naturelles et de source conditionnées ainsi que de l'eau minérale naturelle en buvette publique, Arrêté du 28 décembre 2010 modifiant l' Arrêté du 14 mars 2007.		

Préleveur	Gély Christian	Nom installation	TH. FORAGE LA VALADIERE
Date de prélèvement	30/01/2018 08:50	Type installation	CAP
Date de réception	30/01/2018 16:06	Nom point de prélèvement	TH. FORAGE LA VALADIERE
Début d'analyse	30/01/2018	Commune	JUVIGNAC
Type d'eau	MI	Localisation du prélèvement	FORAGE LA VALLADIERE
Type de visite	TR: RESSOURCE THERMALE	Code installation	004437
Code UGE	0803	Motif de prélèvement	CS : Controle sanitaire prévu par IA.P.
Nom UGE	TH. JUVIGNAC	Code exploitant	00121
Code PSV	0000005078	Nom Exploitant	MAIRIE DE JUVIGNAC
Commune du prélèvement	JUVIGNAC	Type d'analyse	R1
Code point de prélèvement	034000005078		

PARAMETRES DE PRELEVEMENT

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXPEM : Prélèvement pour potabilité et eau minérale Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 * <i>Prélèvement instantané (prise d'un échantillon unique) - FD T 90-520 - NF EN ISO 19458</i>				

PHYSICO-CHIMIE

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IG018 : Turbidité Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 * <i>Spectrophotométrie - NF EN ISO 7027-1</i>	<0.1	NFU		

MICROBIOLOGIE

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
UM8B0 : Germes revivifiables à 22°C, 68h (sans dilution) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 * <i>Numération - Milieu non chromogène - NF EN ISO 6222</i>	0	ufc/ml	100	
UMRLK : Germes revivifiables à 36°C, 44h (sans dilution) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 * <i>Numération - Milieu non chromogène - NF EN ISO 6222</i>	0	ufc/ml	20	
UM8EH : Coliformes-Escherichia Coli (/250 ml) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 * <i>Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 9308-1</i>				
Bactéries coliformes *	0	ufc/250 ml	0	
Escherichia coli *	0	ufc/250 ml	0	
UM3P3 : Entérocoques intestinaux (/250 ml) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 * <i>Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 7899-2</i>	0	ufc/250 ml	0	
UMKJA : Spores de bactéries anaérobies sulfito-réductrices (/50 ml) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 * <i>Numération - Filtration sur membrane - NF EN 26461-2</i>	0	ufc/50 ml	0	
UM8RF : Pseudomonas aeruginosa (différé) (/ 250 ml) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 * <i>Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 16266</i>	0	ufc/250 ml	0	

OBSERVATIONS IN SITU

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX3R2 : Mesure du pH (in situ) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 * <i>Potentiométrie - NF EN ISO 10523</i>	7.4	Unités pH		

OBSERVATIONS IN SITU

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX3R4 : Température de l'eau (in situ) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 Thermométrie [Méthode à la sonde] - Méthode interne *	23.3	°C		
IX3R0 : Conductivité à 25°C (in situ) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 Potentiométrie [Méthode à la sonde] - NF EN 27888 *	590	µS/cm		



Olivier Duclos
 Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011.

MAIRIE DE JUVIGNAC
MAIRIE DE JUVIGNAC
153 Les Allées de l'Europe
34990 JUVIGNAC

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-18-IG-001119-01

Version du : 05/02/2018

Page 1/3

Dossier N° : 18T000520

Date de réception : 30/01/2018

Référence dossier : Prélèvements du 30/01/2018

UGE 0803 : TH. JUVIGNAC

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau minérale	BUVETTE 1	

Limites Limites Conditionnées (EMN)
Réglementation Code de santé publique et Arrêté du 14 mars 2007 relatif aux critères de qualité des eaux conditionnées, aux traitements et mentions d'étiquetage particuliers des eaux minérales naturelles et de source conditionnées ainsi que de l'eau minérale naturelle en buvette publique, Arrêté du 28 décembre 2010 modifiant l' Arrêté du 14 mars 2007.

Préleveur	Gély Christian	Nom installation	TH. BUVETTE JUVIGNAC
Date de prélèvement	30/01/2018 07:45	Type installation	UDI
Date de réception	30/01/2018 16:06	Nom point de prélèvement	TH. BUVETTE JUVIGNAC
Début d'analyse	30/01/2018	Commune	JUVIGNAC
Type d'eau	MI	Localisation du prélèvement	BUVETTE 1
Type de visite	TU: POINT D USAGE THERMAL	Code installation	004438
Code UGE	0803	Motif de prélèvement	CS : Controle sanitaire prévu par IA.P.
Nom UGE	TH. JUVIGNAC	Code exploitant	00121
Code PSV	0000005079	Nom Exploitant	MAIRIE DE JUVIGNAC
Commune du prélèvement	JUVIGNAC	Type d'analyse	C1
Code point de prélèvement	0340000005079		

PARAMETRES DE PRELEVEMENT

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXPEM : Prélèvement pour potabilité et eau minérale Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Prélèvement instantané (prise d'un échantillon unique) - FD T 90-520 - NF EN ISO 19458</i>				

PHYSICO-CHIMIE

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IGK98 : Conductivité à 25°C Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Potentiométrie - NF EN 27888</i>				
Conductivité à 25°C *	590	µS/cm		
Température de mesure de la conductivité	20	°C		
IG103 : Mesure du pH Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Potentiométrie - NF EN ISO 10523</i>				
pH à T°C *	7.4	Unités pH		
Température de mesure du pH	20	°C		
IG018 : Turbidité Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Spectrophotométrie - NF EN ISO 7027-1</i>				
	<0.1	NFU		

CATIONS

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IG07B : Ammonium Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1</i>				
Azote ammoniacal *	0.022	mg N/l		
Ammonium *	0.029	mg NH4/l		

MICROBIOLOGIE

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
UM8B0 : Germes revivifiables à 22°C, 68h (sans dilution) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Numération - Milieu non chromogène - NF EN ISO 6222</i>				
	0	ufc/ml	100	
UMRLK : Germes revivifiables à 36°C, 44h (sans dilution) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Numération - Milieu non chromogène - NF EN ISO 6222</i>				
	2	ufc/ml	20	
UM8EH : Coliformes-Escherichia Coli (/250 ml) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 9308-1</i>				
Bactéries coliformes *	0	ufc/250 ml	0	

MICROBIOLOGIE		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
Escherichia coli	*	0	ufc/250 ml	0	
UM3P3 : Entérocoques intestinaux (/250 ml) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 7899-2	*	0	ufc/250 ml	0	
UM8RF : Pseudomonas aeruginosa (différé) (/ 250 ml) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 16266	*	0	ufc/250 ml	0	



Olivier Duclos
Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011.

N° CHRONO ARRIVEE
DESTINATAIRE LSIAT
08 FEV. 2018
REPONSE A FAIRE
COPIE A EG
REPONSE EN ATTENTE

MAIRIE DE JUVIGNAC
MAIRIE DE JUVIGNAC
153 Les Allées de l'Europe
34990 JUVIGNAC

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-18-IG-001120-01

Version du : 05/02/2018

Page 1/3

Dossier N° : 18T000520

Date de réception : 30/01/2018

Référence dossier : Prélèvements du 30/01/2018

UGE 0803 : TH. JUVIGNAC

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
002	Eau minérale	FORAGE LA VALLADIERE	

Limites Limites Conditionnées (EMN)
Réglementation Code de santé publique et Arrêté du 14 mars 2007 relatif aux critères de qualité des eaux conditionnées, aux traitements et mentions d'étiquetage particuliers des eaux minérales naturelles et de source conditionnées ainsi que de l'eau minérale naturelle en buvette publique, Arrêté du 28 décembre 2010 modifiant l' Arrêté du 14 mars 2007.

Préleveur	Gély Christian	Nom installation	TH. FORAGE LA VALADIERE
Date de prélèvement	30/01/2018 08:50	Type installation	CAP
Date de réception	30/01/2018 16:06	Nom point de prélèvement	TH. FORAGE LA VALADIERE
Début d'analyse	30/01/2018	Commune	JUVIGNAC
Type d'eau	MI	Localisation du prélèvement	FORAGE LA VALLADIERE
Type de visite	TR: RESSOURCE THERMALE	Code installation	004437
Code UGE	0803	Motif de prélèvement	CS : Controle sanitaire prévu par IA.P.
Nom UGE	TH. JUVIGNAC	Code exploitant	00121
Code PSV	0000005078	Nom Exploitant	MAIRIE DE JUVIGNAC
Commune du prélèvement	JUVIGNAC	Type d'analyse	R1
Code point de prélèvement	0340000005078		

PARAMETRES DE PRELEVEMENT

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXPEM : Prélèvement pour potabilité et eau minérale Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 * <i>Prélèvement instantané (prise d'un échantillon unique) - FD T 90-520 - NF EN ISO 19458</i>				

PHYSICO-CHIMIE

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IG018 : Turbidité Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 * <i>Spectrophotométrie - NF EN ISO 7027-1</i>	<0.1	NFU		

MICROBIOLOGIE

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
UM8B0 : Germes revivifiables à 22°C, 68h (sans dilution) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 * <i>Numération - Milieu non chromogène - NF EN ISO 6222</i>	0	ufc/ml	100	
UMRLK : Germes revivifiables à 36°C, 44h (sans dilution) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 * <i>Numération - Milieu non chromogène - NF EN ISO 6222</i>	0	ufc/ml	20	
UM8EH : Coliformes-Escherichia Coli (/250 ml) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 9308-1</i>				
Bactéries coliformes *	0	ufc/250 ml	0	
Escherichia coli *	0	ufc/250 ml	0	
UM3P3 : Entérocoques intestinaux (/250 ml) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 * <i>Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 7899-2</i>	0	ufc/250 ml	0	
UMKJA : Spores de bactéries anaérobies sulfite-réductrices (/50 ml) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 * <i>Numération - Filtration sur membrane - NF EN 26461-2</i>	0	ufc/50 ml	0	
UM8RF : Pseudomonas aeruginosa (différé) (/ 250 ml) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 * <i>Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 16266</i>	0	ufc/250 ml	0	

OBSERVATIONS IN SITU

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX3R2 : Mesure du pH (in situ) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 * <i>Potentiométrie - NF EN ISO 10523</i>	7.4	Unités pH		

OBSERVATIONS IN SITU

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX3R4 : Température de l'eau (in situ) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 Thermométrie [Méthode à la sonde] - Méthode interne *	23.3	°C		
IX3R0 : Conductivité à 25°C (in situ) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 Potentiométrie [Méthode à la sonde] - NF EN 27888 *	590	µS/cm		



Olivier Duclos
 Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011.

MAIRIE DE JUVIGNAC
MAIRIE DE JUVIGNAC
153 Les Allées de l'Europe
34990 JUVIGNAC

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-18-IG-001119-01

Version du : 05/02/2018

Page 1/3

Dossier N° : 18T000520

Date de réception : 30/01/2018

Référence dossier : Prélèvements du 30/01/2018

UGE 0803 : TH. JUVIGNAC

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau minérale	BUVETTE 1	

Limites Limites Conditionnées (EMN)
Réglementation Code de santé publique et Arrêté du 14 mars 2007 relatif aux critères de qualité des eaux conditionnées, aux traitements et mentions d'étiquetage particuliers des eaux minérales naturelles et de source conditionnées ainsi que de l'eau minérale naturelle en buvette publique, Arrêté du 28 décembre 2010 modifiant l' Arrêté du 14 mars 2007.

Préleveur	Gély Christian	Nom installation	TH. BUVETTE JUVIGNAC
Date de prélèvement	30/01/2018 07:45	Type installation	UDI
Date de réception	30/01/2018 16:06	Nom point de prélèvement	TH. BUVETTE JUVIGNAC
Début d'analyse	30/01/2018	Commune	JUVIGNAC
Type d'eau	MI	Localisation du prélèvement	BUVETTE 1
Type de visite	TU: POINT D USAGE THERMAL	Code installation	004438
Code UGE	0803	Motif de prélèvement	CS : Controle sanitaire prévu par IA.P.
Nom UGE	TH. JUVIGNAC	Code exploitant	00121
Code PSV	0000005079	Nom Exploitant	MAIRIE DE JUVIGNAC
Commune du prélèvement	JUVIGNAC	Type d'analyse	C1
Code point de prélèvement	0340000005079		

PARAMETRES DE PRELEVEMENT

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXPEM : Prélèvement pour potabilité et eau minérale Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 * <i>Prélèvement instantané (prise d'un échantillon unique) - FD T 90-520 - NF EN ISO 19458</i>				

PHYSICO-CHIMIE

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IGK98 : Conductivité à 25°C Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Potentiométrie - NF EN 27888</i>				
Conductivité à 25°C *	590	µS/cm		
Température de mesure de la conductivité	20	°C		
IG103 : Mesure du pH Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Potentiométrie - NF EN ISO 10523</i>				
pH à T°C *	7.4	Unités pH		
Température de mesure du pH	20	°C		
IG018 : Turbidité Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 * <i>Spectrophotométrie - NF EN ISO 7027-1</i>				
	<0.1	NFU		

CATIONS

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IG07B : Ammonium Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1</i>				
Azote ammoniacal *	0.022	mg N/l		
Ammonium *	0.029	mg NH4/l		

MICROBIOLOGIE

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
UM8B0 : Germes revivifiables à 22°C, 68h (sans dilution) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 * <i>Numération - Milieu non chromogène - NF EN ISO 6222</i>				
	0	ufc/ml	100	
UMRLK : Germes revivifiables à 36°C, 44h (sans dilution) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 * <i>Numération - Milieu non chromogène - NF EN ISO 6222</i>				
	2	ufc/ml	20	
UM8EH : Coliformes-Escherichia Coli (I250 ml) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 9308-1</i>				
Bactéries coliformes *	0	ufc/250 ml	0	

MICROBIOLOGIE		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
Escherichia coli	*	0	ufc/250 ml	0	
UM3P3 : Entérocoques intestinaux (/250 ml) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 7899-2	*	0	ufc/250 ml	0	
UM8RF : Pseudomonas aeruginosa (différé) (/ 250 ml) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 16266	*	0	ufc/250 ml	0	



Olivier Duclos
Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011.